

Femmes dans les révolutions arabes : Et demain ?

jeudi 24 novembre 2011, par [IZDDINE Mouna](#), [KAMAL IDRISSE Hayat](#) (Date de rédaction antérieure : 18 mars 2011).

Sommaire

- [Egypte, la révolution au \(...\)](#)
- [Pas de Jasmin en Algérie \(...\)](#)
- [« La résistance est notre](#)
- [Femme yéménite : entre le](#)
- [« Les femmes yéménites étaient](#)

Les bras tenant bien haut emblèmes de leurs pays respectifs et banderoles aux messages politiques sans équivoque, elles ont posé volontiers devant les caméras des télévisions et les flash des journalistes occidentaux. Comme captivés pour beaucoup par ces images qui leur paraissaient sortir d'une fiction futuriste, tant les stéréotypes de la femme arabe cloîtrée entre 4 murs ont la peau coriace de l'autre côté de la Méditerranée et de l'Atlantique. Mais une fois passée l'euphorie de la victoire en Tunisie et en Egypte contre Ben Ali et Moubarak, et que le tremblement de terre et la catastrophe nucléaire au Japon ont réussi à balayer tel un tsunami les événements en Libye, au Yémen, en Algérie et au Bahreïn, le soufflet médiatique est retombé plus vite qu'il n'est monté. Reléguant le printemps arabe et ses amazones aux archives hivernales des Unes les plus vendeuses de l'année...

Les fleurs éternelles du printemps arabe

Or les « roses de la révolution du jasmin », « les jacinthes de la révolution du Nil », ou les « huîtres de la place de la perle », et toutes les « Arabes » militantes ne sont pas des clichés « attrape-lecteurs », tout justes bonnes à orner joliment les kiosques de journaux d'une touche néo-orientaliste. Un regard extérieur qui, avec ses expressions fourre-tout, semble d'ailleurs oublier l'incroyable mosaïque culturelle et ethnique du Maghreb et du Moyen-Orient, faite d'identités berbère, arabe, musulmane, juive et chrétienne. Les femmes concernées ont d'ailleurs en horreur toutes ces appellations « marketing » qui bourgeonnent le temps d'un engouement médiatique, car leur combat, silencieux ou retentissant, individuel ou pluriel, remonte à des décennies. Bien avant ce début d'année 2011 mouvementé. Si elles ont manifesté aux côtés des hommes en Tunisie, en Egypte, et aujourd'hui au Yémen, en Algérie, en Libye et à Bahreïn, c'est que leurs revendications de démocratie, d'équité économique et de dignité sociale pour tous en charrient d'autres, plus particulières, dans leur sillage. En l'occurrence l'égalité des droits fondamentaux, individuels, collectifs et civiques, que ce soit l'accès paritaire à l'éducation, à la santé et au travail, la liberté d'habillement, de circulation, d'union conjugale, ou le droit de représentation dans les instances de gouvernance locale et nationale. Des requêtes légitimes, sachant que dans les pays du Maghreb et du Moyen-Orient, les femmes représentent en moyenne le tiers de la population active, mais sont les premières victimes de l'analphabétisme, du chômage et de la pauvreté, et demeurent majoritairement exclues des hauts postes de décision économique et politique.

Où sont les hommes du partage ?

Alors, le 8 mars 2011, comme elles ont bravé les coups et les balles des forces de l'ordre pendant l'insurrection populaire, elles sont descendues rappeler que l'après-révolution ne se fera pas sans elles. A Maydane Tahrir, place emblématique du soulèvement contre le régime de Hosni Moubarak, les Egyptiennes, coptes et musulmanes, jeunes et moins jeunes, soutenues par des acteurs de la société civile (journalistes, bloggeurs, artistes), ont organisé la Marche du Million de femmes pour protester contre l'absence féminine à la commission devant apporter des amendements à la Constitution, commission présidée par Tarik El Bishri, magistrat islamiste. D'autant que le temps presse, les Egyptiens devant voter pour la nouvelle mouture dudit texte ce samedi 18 mars 2011. Les femmes exigent, entre autres, l'abrogation de l'article 2 de l'ancienne Constitution, qui fait de la Chariâ la source principale de la législation en Egypte, et réclament le droit pour les femmes d'accéder à la présidence de la république. Mais la bataille est loin d'être gagnée. Les vaillantes de Tahrir, venues demander ce 8 mars : « *Où sont les hommes libres, prêts à ouvrir leur cœur fermé pour offrir le pouvoir partagé avec les femmes ?* », se sont fait fouler leurs bannières et leurs portraits de Sally Zahran, icône des « martyrs du 25 janvier » par des détracteurs, frères musulmans mais aussi hommes de rue en colère. Des « mâles » subitement amnésiques de toutes ces « femelles » qui les ont enthousiasmés, épaulés et soignés durant les 18 jours de sit-in géant contre le régime de Moubarak.

Les raisins amers de la colère

Pourtant, c'est aux Egyptiennes d'être en colère. Aux Egyptiennes, mais aussi aux Libyennes, aux Yéménites, aux Algériennes, aux Bahreïnies et à toutes les femmes du Maghreb et du Moyen-Orient. Au pays des Pharaons, qui à la fin 2006 recensait 96% d'excisées parmi sa population féminine, il a fallu attendre 2008 pour que soit adoptée une loi criminalisant les mutilations génitales des petites filles. Et malgré cette loi, la tradition de l'excision, censée favoriser la crue du Nil nourricier, est encore largement pratiquée sur les rives du fleuve. En outre, le harcèlement sexuel à l'encontre des femmes dans les lieux publics est tel que les Cairotes ont obtenu en 1997 un décret leur réservant les deux premiers wagons du métropolitain de la capitale. Ecrasées elles aussi par les diktats socio-religieux, les Algériennes continuent à subir les dispositions sexistes d'un code de la famille rétrograde et anachronique, obligeant la présence d'un tuteur mâle lors de la conclusion d'un acte de mariage, même pour les femmes majeures. Au Yémen, les fillettes sont mariées dès l'âge de 9 ans à des hommes trois voire cinq fois plus âgés qu'elles. A l'instar de la célèbre petite Nojoud Ali, divorcée à 10 ans, et grâce à laquelle les féministes ont réussi à faire voter par les députés en février 2009 l'imposition de l'âge officiel du mariage à 17 ans. Une loi remise en cause aujourd'hui par le lobby ultraconservateur qui en a obtenu le réexamen.

A l'Ouest de Sanaa, au nom de la charia et du moule social également, 97% des Libyennes sont contraintes de porter le voile dans un pays où paradoxalement, elles disposent du droit de vote depuis 1962, sont 60% à travailler, et doivent aller à l'école jusqu'à l'âge de 16 ans. Ce sont en outre les mères des détenus politiques morts en prison qui ont soulevé le vent de la révolte à Benghazi, en venant protester le 15 février 2011 devant le tribunal où était jugé Fethi Thil, l'un de leurs avocats. Les femmes ont ainsi bravé les premières l'interdiction de manifester, avant que la rue ne soit investie en masse par les jeunes. Mais les Libyennes sont tenues, souvent malgré elles et parfois par habitude, à rester dans l'ombre pour mieux mettre les hommes en lumière. Quant aux plus actives, elles font presque toutes l'objet de tentatives de récupération par le régime de Mouammar Kadhafi : « *Beaucoup d'associations féminines sont aujourd'hui dirigées par le régime. L'ouverture de l'armée, de la police aux femmes, c'est une vitrine pour se les mettre dans la poche. Et quand bien même il les pousserait à occuper tous les postes, est-ce que les femmes, intérieurement, sont prêtes à être sur le devant de la scène ? C'est une autre question !* », confie Naïma Gebril, juge à la cour d'appel de Benghazi, à Rue 89. Même la rebelle Aïsha Kadhafi, plaisantent à ce propos les Libyennes, n'a pas osé dire non à la demande de mariage du cousin de son père.

La transition par les femmes

L'avenir, en supposant qu'il y ait un après-Kadhafi, sera-t-il plus politisé pour les Libyennes, sachant que le Conseil national mis en place par les insurgés compte une seule femme ? Et qu'en est-il du Bahreïn, où les femmes n'ont obtenu le droit de vote et d'éligibilité qu'en 2001, où il n'existe même pas de code de la famille, et où le parlement ne compte qu'une seule députée ? En supposant que les chiites, majoritaires, parviennent à déloger le roi Hamad Ben Issa Al-Khalifa, les femmes de ce petit archipel du Golfe parviendront-elles à imposer leur voix dans un éventuel nouveau gouvernement ? Les organisations locales et internationales des droits de l'homme ne cachent pas en effet leurs inquiétudes quant à un scénario « à l'iranienne » dans cette région. Et pour cause. Les doyennes de l'égalité des sexes ont encore en mémoire l'image de ces milliers d'Iraniennes, cheveux nus et jean moulant, défilant le 8 mars 1979 pour protester contre l'imposition du foulard islamique dans les administrations par Khomeïni. Ce même « guide suprême » qui les avait incitées à descendre en masse dans la rue pour renverser le Shah enverra 3 ans après son accession au pouvoir ses Pasdaran les battre pour les obliger à se couvrir la tête. Et cela, les Tunisiennes l'ont très bien compris.

Déterminées à lutter quotidiennement pour conserver leurs 55 ans d'acquis démocratiques, elles se sont rassemblées le 13 mars 2011 pour exiger le maintien de la laïcité dans la future constitution, appelant leurs concitoyennes à la vigilance quant au parti islamiste Ennahda, légalisé au début de ce mois, et aux radicaux de Hizb At-Tahrir, partisans du califat islamique. Si les filles de Habib Bourguiba ont consenti autant de sacrifices, ce n'est certainement pas pour passer d'une dictature policière à une dictature religieuse. Mais pour pouvoir affronter leurs adversaires politiques, ces mères qui ont été élevées dans des valeurs d'égalité dès le berceau et se sont constituées grâce à l'école l'arsenal nécessaire contre l'argumentaire obscurantiste, éduquent pareillement leurs propres enfants, filles et garçons...Le message parviendra-t-il aux autres hirondelles du printemps arabe ?

MOUNA IZDDINE

Egypte, la révolution au féminin

Elles étaient nombreuses à investir la place Tahrir durant les 18 jours qu'a duré la révolution du Nil. Des femmes égyptiennes, engagées jusqu'à l'os dans cette lutte contre l'injustice et la dictature. Oubliant leurs différences, les musulmanes et coptes, voilées ou tête nue, travailleuses ou chômeuses, se sont unies pour apporter leur soutien à leurs compatriotes dans ce combat sans merci pour la liberté. Une cause qui a unifié les Egyptiens et les Egyptiennes. Mais la révolution peut-elle effacer les dissonances du passé ?

Harcèlement, la tare

Car n'oublions pas que si la place Tahrir a « réconcilié » momentanément hommes et femmes d'Egypte, elle n'a pu changer miraculeusement une réalité sociale, économique et politique qui n'a que trop duré. L'incident du 15 février 2011, dont a été victime la journaliste Lara Logan de la chaîne américaine CBS, a rappelé le malheureux vécu des Egyptiennes. Le harcèlement sexuel des femmes est en effet une pratique courante et même banalisée sous les cieux égyptiens. Que ce soit dans la rue, à l'école, sur les lieux du travail ou même dans les moyens de transport, la femme

égyptienne ne peut échapper aux assauts multiples d'hommes incapables d'accepter son immersion sur la place publique. Un constat confirmé par les multiples enquêtes menées en Egypte.

Ainsi, en 2008, le Centre égyptien pour les droits des femmes (ECWR) mène une enquête auprès de 1010 femmes. Les résultats sont édifiants : 83% des Egyptiennes et 98% des femmes étrangères ont été victimes de harcèlement sexuel en Egypte. Du côté des hommes, 62% reconnaissent être coupables de harcèlement à l'encontre d'une femme. Un comportement que certains observateurs expliquent par le désengagement du régime Moubarak de la lutte contre les problèmes sociaux et sa concentration sur l'étouffement de toute tentative de rébellion. Les sociologues, eux, évoquent la montée d'une interprétation ultraconservatrice de l'Islam, qui influence considérablement la condition des égyptiennes.

Le grand écart

La preuve en est qu'en 2010, à Davos, l'Egypte fut classée 125^e sur 135 pays quant aux écarts entre hommes et femmes en matière d'économie, de politique, d'éducation et de santé. Un rang qui en dit long sur le vécu des égyptiennes. D'après un rapport du Population Council (organisation internationale non gouvernementale) sorti en 2010, 32% des Egyptiennes âgées entre 15 et 29 ans sont au chômage, contre 12% seulement de leurs compatriotes masculins. De même, le taux d'alphabétisation des femmes reste largement inférieur à celui des hommes avec 59,7% contre 83,3%. Une forte discrimination qui se reproduit logiquement sur la scène politique. Sous le régime de Moubarak, quatre femmes seulement siègent au parlement contre 450 hommes. Quant au gouvernement, seules quatre femmes étaient ministres et aucun nom féminin ne figure sur la liste des 29 gouverneurs. Ce n'est qu'en avril 2010 que la décision interdisant aux femmes de se présenter pour être juge à la Haute Cour du pays a été enfin abrogée. A ces fortes inégalités s'ajoutent les mutilations génitales féminines. Une pratique très répandue en Egypte, malgré son interdiction par la loi en 1997.

« Recommandée » est un mot faible pour décrire l'attachement de la société et des familles égyptiennes à l'excision de leurs filles. Une opération risquée, doublée d'un traumatisme psychologique certain qu'on inflige aux femmes égyptiennes, pour qu'elles puissent coller à la norme et réussir à trouver un mari.

Aujourd'hui, au bout d'une révolution porteuse de tous les espoirs, les filles du Nil se retrouvent encore une fois exclues du processus de création d'une nouvelle Egypte. En effet, la commission chargée de rédiger la nouvelle Constitution égyptienne est exclusivement masculine. Pas l'ombre d'une femme dans le nouveau paysage politique égyptien. Pire encore, l'un des huit juristes composant cette commission n'est autre que Sobhi Saleh, avocat et ex-député des Frères musulmans. De quoi inquiéter les Egyptiennes qui protestent déjà contre une clause polémique qui dit que le président égyptien ne peut pas être marié à une « *femme non-égyptienne* ». Ce qui implique, indirectement, qu'une femme ne peut jamais aspirer à la charge suprême.

L'Histoire se répétera-t-elle ? Ou les héritières de Cléopâtre vont-elle arriver à féminiser la révolution et à prendre enfin leur destin en main ? Les jours à venir apporteront les réponses à toutes ces interrogations.

Hayat Kamal Idrissi

Pas de Jasmin en Algérie ? En Tunisie...

Les Algériennes, révolutionnaires averties

Durant le colonialisme français en Algérie, la femme algérienne a assumé aux côtés de l'homme ses responsabilités à l'égard de la révolution. Elle a admirablement accompli son devoir patriotique aussi bien dans les campagnes que dans les villes. Des années après la libération de l'Algérie, la femme ne s'est pas libérée pour autant. Le poids de la religion, des traditions et des codes de la famille ont sérieusement épiné son parcours de combattante malgré les décennies passées. Victimes de répression, de violence et d'exclusion, les Algériennes commencent petit à petit à se réveiller de cette léthargie, directement après le soulèvement en Tunisie. Elles sont mêmes prêtes à dénoncer leurs maux, à faire valoir leurs revendications et à manifester. Bien que fortement présente dans des secteurs comme celui de la justice, la santé ou l'éducation, la femme algérienne ne réussit toujours pas à défendre ses droits, ni à construire une démocratie pour son pays.

Pour les Algériennes, le « printemps arabe » est le leur. Toutes sont descendues dans les rues pour crier leur ras-le-bol de la misère sociale et réclamer le respect de leurs droits de citoyennes. Les Algériennes demandent à cor et à cri l'abolition du Code de la famille, inspiré de la Chariâ et une réelle politique vis-à-vis des femmes. Pour elles, ce code ne correspond en aucun cas à l'image de la femme algérienne contemporaine, qui est partie prenante du paysage social et politique. Elles exigent également l'égalité en droits entre les hommes et les femmes, un principe incontournable et indispensable pour l'évolution. Des manifestants des deux sexes ont marché plusieurs fois ensemble pour que les revendications des femmes soient prises en compte. Malheureusement, le gouvernement ne répond pas aux demandes des associations féminines.

Bien qu'Abdelaziz Bouteflika, président de l'Algérie, ait consenti quelques changements en 2005, les femmes ont toujours ce statut de mineures, qu'elles soient ministres ou juges. A présent, elles exigent le changement pour une véritable justice sociale sans cherté de la vie, sans corruption, sans chômage, sans crise de logement et sans intégrisme. En effet, les Algériennes sont conscientes que les intégristes constituent toujours un danger dont elles sont les premières cibles. Elles exigent également la séparation du politique et du religieux pour préserver leurs droits et réclament le respect de la loi au sein de la constitution qui interdit la création de partis politiques utilisant la religion à des fins politiques.

Les Tunisiennes, révolutionnaires nées

Elles manifestent dans les rues, scandent à tue-tête leurs revendications et participent activement à cette Tunisie en construction. Les Tunisiennes n'abandonnent pas la lutte. Elles refusent d'être dépossédées de leur révolution et sont bien parties pour écrire leurs noms en or dans l'histoire de leur pays. Elles ont résisté à la dictature, supporté la répression et subi l'injustice sans pour autant lâcher prise. Leur combat est celui de toutes les femmes arabes qui, de loin, admirent le parcours exemplaire de ces Tunisiennes, vrai modèle d'émancipation pour plusieurs pays du tiers-monde.

C'est que depuis toujours, la femme tunisienne a lutté et a joui de droits plus étendus que les autres femmes du monde arabe. Elle se prévaut d'un statut privilégié en la matière et c'est grâce au Code du statut personnel, promulgué en 1956, que la femme tunisienne a su aujourd'hui soutenir l'homme dans la révolution de son pays. Lequel code a été quasiment révolutionnaire et avant-gardiste en comparaison avec la situation dans les autres pays de la région : interdiction de la polygamie, droit au divorce, droit à l'avortement (à partir de 1961, avant la France, la Suisse et plein de pays), droit de vote... Cela dit, le combat des Algériennes ne prend pas fin, bien qu'elles soient un modèle pour d'autres pays. Plusieurs de leurs revendications ne sont toujours pas entendues...

Lors du règne de Zine El Abidine Ben Ali, ancien président tunisien, les associations féminines étaient considérées comme faisant partie de l'opposition parce qu'elles refusaient la dictature et la répression. Après le soulèvement, les femmes sont plus que jamais sur le devant de la scène. Les associations féminines ont même élaboré un cahier de revendications pour appuyer leur travail au niveau des commissions et des partis politiques et exigent un quota de 30% de femmes sur les listes électorales. Aujourd'hui, tous ceux qui s'intéressent à la politique tunisienne doivent reconnaître que la révolution du Jasmin s'est faite avec les femmes. Et c'est elles qui accompagneront la construction de la nouvelle démocratie dans leur pays qui, malgré ses airs de modernité, garde encore sa société patriarcale où l'égalité des sexes relève de l'utopie.

Cette présence féminine, qui se bat pour le changement, n'est pas nouvelle. Il n'y a qu'à se souvenir de la révolte de 2008 dans le bassin minier, où les femmes ont pris l'initiative pour faire face à la répression par l'organisation de marches, sit-in et rassemblements. Même chose à Sidi Bouzid et Kasserine, qui ont connu les affrontements les plus sanglants du pays en décembre 2010 et janvier 2011.

Pas de démocratie sans égalité

Dans le processus de transition, les associations féministes profitent de cet élan de liberté pour mettre leurs revendications sous les feux de la rampe. Pour l'après-Ben Ali, les Tunisiennes ne se limitent pas à la protection des acquis mais comptent conquérir de nouveaux droits et libertés. Leur première exigence, séparer le religieux du politique. Les femmes tunisiennes tiennent à leur laïcité et ne comptent pas l'abandonner après des années de lutte. Malgré le fait qu'elles soient un modèle d'émancipation des femmes pour les pays arabes, les femmes tunisiennes risquent toujours de se perdre dans l'obscurantisme avec des mouvements adoptant l'islam politique comme référence. Face à ce danger, ces femmes s'arment de force pour abolir toute forme de discrimination fondée sur l'origine ethnique, la religion, le sexe ou la langue. Autre revendication, pas moins importante, l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines, ce qui n'est pas le cas actuellement. Elles exigent notamment que l'égalité devant l'héritage soit proclamée dans les nouvelles lois, malgré la réticence de certains partis politiques.

Dans le même contexte, les Tunisiennes réclament également que la constitution du pays soit garante de leurs droits. Pour elles, les réformes devraient garantir le caractère constitutionnel et irrévocable des droits dont jouissent les femmes tunisiennes, et les Tunisiens en général. Ces garanties sont indispensables pour que cette phase de transition soit menée à terme dans de bonnes conditions afin de restaurer la confiance dans les différents acteurs politiques existants et émergents et finalement renforcer la conviction des Tunisiens qu'ils ne seront jamais dépossédés de leur révolution. Par ailleurs, les deux gouvernements formés après la chute de Ben Ali ne répondaient pas aux revendications et aux attentes des femmes tunisiennes. Elles n'ont eu que trois postes dans le gouvernement : ministère de la Famille, ministère de la Santé et un secrétariat d'Etat. Pour les tunisiennes, la question de la parité est loin d'être réglée.

Dans cette bataille pour l'égalité, la liberté et la démocratie, des femmes de différents âges, statuts et catégories sociales ont pris la parole pour dénoncer l'inégalité subie. Fillettes, adolescentes, jeunes femmes et femmes d'âge mûr, médecins, universitaires, femmes au foyer, avocates, couturières ou encore artistes ont joint leurs voix pour n'en faire qu'une, et ce depuis le début des émeutes. Même les plus désespérées ont eu leur mot à dire pour défendre cette révolution que les femmes ont menée. Pour exemple, soucieuses de l'avenir du pays, elles ont été appelées le 29 janvier 2011, entre autres dates, à une marche pour la Liberté et l'Egalité, une marche contrée par une bande d'individus qui les a agressées physiquement et verbalement en les appelant à « revenir à leurs cuisines ». Pourtant, elles ont décidé de continuer à se battre et à accompagner fidèlement leur Tunisie. Reste à savoir si l'avenir présage un monde où elles seront respectées ou si elles ne

seront pas simplement dépouillées, par la gente masculine, de leur rôle dans la construction d'une nouvelle Tunisie.

Noura Mounib

« La résistance est notre deuxième nature. »

Faroudja MOUSSAOUI, Militante féministe algérienne.

Entretien réalisé par Noura Mounib .

L'Observateur du Maroc. Comment les Algériennes vivent-elles les bouleversements actuels dans le monde arabe ? Cela vous a-t-il encouragé à descendre dans la rue ?

Faroudja MOUSSAOUI. Les Algériennes, comme les Algériens, ont suivi avec intérêt ce qui arrivait dans les pays du Moyen-Orient, et surtout chez les voisins tunisiens et égyptiens. Ils ont fait le lien avec ce qui nous est arrivé il y a 23 ans, lors des événements d'octobre 1988, où il y a eu une ouverture démocratique et des changements dans la constitution qui ont amené le multipartisme, la création d'associations... Toutefois, ce que nous avons vécu, nous, démocrates algériens, notamment les féministes, nous ne voudrions pas qu'il se répète chez nos voisins, notamment le spectre islamiste, qui menace la stabilité des sociétés, surtout les droits des femmes. Les Tunisiennes doivent être vigilantes devant les pseudos islamistes modérés et surtout ne pas faire de concession au sein du relativisme culturel. Si les révolutions des pays voisins nous ont encouragées à sortir dans la rue ? Vous savez, les femmes algériennes ont toujours résisté, même au moment où on assassinait tout militant et militante qui osait afficher des velléités démocratiques. Nous avons tenu le coup, la résistance est notre deuxième nature, et les femmes sont celles qui ont payé de leurs vies. A l'exemple des femmes violées par les terroristes, dont les bourreaux ont bénéficié de liberté en toute impunité.

Avez-vous pensé à travailler avec les associations féministes en Tunisie, en Egypte et ailleurs ?

Nous avons déjà travaillé avec les associations tunisiennes, notamment dans le cadre des programmes de partenariat développés avec l'ONG Global Rights, bureau de Rabat au Maroc. Nous avons déjà travaillé sur la mise en place d'un contrat de mariage modèle qui garantit les droits des femmes, et cela à partir des législations des trois pays, à savoir, l'Algérie, le Maroc et la Tunisie. Durant l'année 2010, nous avons travaillé sur un guide pratique d'accompagnement des femmes à la justice en partant aussi des législations locales, des conventions et des pactes ratifiés par les trois pays. Je précise que durant ces dix dernières années, il y a eu beaucoup d'échanges pratiques entre associations qui luttent contre les violences contre les femmes et en matière de plaidoyer à l'égalité des sexes. On a également traité la question de la pénalisation de la violence subie par les femmes, la campagne pour la levée des réserves émises notamment par l'Algérie et le Maroc, sur la convention internationale pour la lutte contre toutes les formes de discriminations à l'encontre des femmes (CEDAW), la participation des femmes dans la vie politique... Quant aux associations égyptiennes, le contexte est différent. La législation, notamment le code de la famille, à savoir la Moudawana, est en avance par rapport à la loi qui régit la famille en Egypte. La stratégie des associations marocaines et algériennes est la référence aux conventions et aux droits internationaux.

Et la désacralisation des textes relatifs aux droits de la famille, suite aux amendements du code de la famille apportés en 2005 en Algérie, et ceux apportés à la Moudawana en 2004 au Maroc constituent un acquis pour nous et un modèle que doivent suivre les autres pays musulmans qui font référence au droit musulman pour la législation de la famille, dont l’Egypte par exemple.

Comptez-vous organiser des manifestations bientôt ?

Les associations de femmes sont impliquées dans la coordination nationale pour le changement et la démocratie. Plusieurs féministes se retrouvent chaque samedi pour les manifestations sur Alger. A noter que les activités de formation et les rencontres pour le plaidoyer à l’égalité des sexes ne sont pas arrêtées.

La levée de l’état d’urgence par les autorités algériennes est-elle effective ?

La levée de l’état d’urgence n’est malheureusement pas encore effective. Pour l’instant ce n’est qu’une mesure parmi tant d’autres, faites par les autorités, pour apaiser la situation de crise suite aux manifestations. Mais elle reste parmi les premières revendications.

Femme yéménite : entre le marteau et l’enclume

Contrairement à ce que l’on peut penser, la Constitution yéménite serait l’une des plus équitables envers la femme dans les pays arabes. Selon un rapport publié en 2002 par le CEDAW, une convention onusienne visant à l’élimination de toute forme de discrimination envers les femmes, la constitution yéménite placerait les deux sexes sur le même pied d’égalité. Ce qui n’est pas le cas dans le code pénal qui, lui, favorise largement les hommes aux dépens de la gent féminine. L’exemple des crimes d’honneur est plus qu’éloquent ! Un homme découvrant la trahison de sa femme est autorisé à la tuer, sans états d’âmes. Le cas inverse est hors de question. Si selon la charia, les relations dans le couple doivent être gérées dans le respect mutuel, le statut personnel, pour sa part, cultive la discrimination envers les femmes et accentue leur dépendance vis-à-vis de l’homme. Ne serait-ce que pour sortir du domicile conjugal, une permission de l’époux est nécessaire. Mais le pire reste l’âge minimal du mariage, fixé à 15 ans, mais qui, dans plusieurs régions du pays, concerne des fillettes de 9 ans. Un point noir polémique qui suscite un grand débat au Yémen. Le pouvoir des coutumes et des traditions étant plus influent, les règles juridiques peinent à s’imposer dans une société profondément attachée à ses valeurs ancestrales.

Analphabétisme et compagnie

Résultat logique de ces pratiques, le Yémen connaît une forte déscolarisation des petites filles qui génère fatalement un taux très élevé d’analphabétisme féminin. Il frôle les 70%. Autre conséquence de cette situation critique, la faible présence féminine sur le marché du travail. En 2006, elles ne représentaient que 37,5% des travailleurs de l’économie formelle et seulement 9,2% du secteur public formel. Doublement mal servies par le poids des traditions et par la discrimination sexuelle, 60% des femmes yéménites exercent toutefois un travail non rémunéré. Ce phénomène sévit spécialement dans les zones rurales qui enregistrent les plus forts taux de pauvreté et de mortalité infantile, qui, d’après le Programme de développement des Nations Unies, représente 70 enfants pour mille. Selon le rapport 2008 du PNUD, le Yémen caracole en tête des pays les plus pauvres du Moyen Orient. Il occupe le 153^e rang sur 177. Une place défavorable et une situation économique

inquiétantes qui se reflètent forcément sur la situation des segments les plus vulnérables de la société yéménite. Les femmes et les enfants, ces derniers souffrant, pour la moitié d'entre eux, de malnutrition.

Noces précoces

Retranchées dans leurs villages reculés, loin des grands débats et des tentatives de réforme de leur statut, les femmes du Yémen n'interviennent que rarement dans le processus du changement. C'était le cas de la petite Noujoud Ali, probablement la plus jeune divorcée dans le monde. Malgré son jeune âge, elle a été à l'origine de la promulgation de la loi votée pour protéger les petites filles. Du haut de ses dix ans, elle a dit non au mariage des fillettes yéménites. Mariée à un homme trois fois plus âgé qu'elle, Noujoud se sauve du foyer conjugal pour se réfugier au tribunal de Sanaa. Un acte courageux qui va lui valoir une victoire pour le moins surprenante. Elle y gagne sa liberté et déclenche par la même occasion un large mouvement de protestation doublé d'une forte prise de conscience. Noujoud est désormais l'« exemple » cité par les différentes associations yéménites dans les campagnes de sensibilisation menées en province.

Un cas d'école qui a eu le mérite d'encourager les autorités à évoquer la question des noces précoces. Selon un rapport du ministère des Affaires sociales yéménite publié en 2009, un quart des femmes yéménites se marie avant l'âge de 15 ans. Un âge très précoce pour constituer une famille et affronter les lourdes responsabilités qui s'en suivent. Fortement mobilisées, les activistes féministes usent de tous les moyens de pression pour réaliser un exploit mémorable en 2009 : le vote, au parlement yéménite, de l'augmentation de l'âge officiel du mariage, de 15 à 17 ans. Une réforme notable qui est toutefois largement contestée et décriée par les conservateurs. De leur côté, les activistes modernistes ne se font pas démonter pour autant. Ils persévèrent dans leur lutte contre ces freins au développement de la situation de la femme et du pays en général.

Hayat Kamal Idrissi

« Les femmes yéménites étaient les premières à investir les rues. »

Magid Almadhaji, journaliste yéménite, acteur de la société civile et attaché de presse de Sisters Arab Forum for Human Rights.

Entretien réalisé par Hayat Kamal Idrissi.

L'Observateur du Maroc. Vous êtes sur le terrain depuis le déclenchement de la révolution yéménite, comment évaluez-vous la situation actuelle ?

MAGID ALMADHAJI. La révolution va crescendo et les manifestations de protestation ne cessent de se multiplier et de s'amplifier. Le peuple est plus que jamais décidé à faire tomber le régime de Ali Abdullah Saleh. La révolution est en train de gagner du terrain et d'inclure la plupart des régions du Yémen.

Comment les femmes yéménites participent-elles à cette révolution populaire ?

Les femmes yéménites étaient les premières à investir les rues pour protester contre un régime basé

sur la dictature et l'injustice sociale. Les actrices de la société civile sont en tête des manifestations. Elles ne se contentent pas de suivre le mouvement, au contraire elles le créent, le déclenchent et le boostent avec leur volonté de fer et leur engagement infaillible. Les femmes yéménites ont démontré qu'elles sont des leaders et pas des moindres. Elles savent mener leurs troupes vers le chemin du changement. D'ailleurs les tribus et les forces de l'ordre ont pu remarquer comment les militantes ont réussi à changer les règles du jeu malgré toutes les réticences.

Que réclament les femmes yéménites ?

Les réclamations des femmes yéménites font partie des revendications générales de la révolution. Ceci même si elles sont portées à un niveau plus profond vu que les femmes souffrent d'une manière exceptionnelle de discrimination et d'injustice dans notre pays.

Comment décrivez-vous la situation de la femme au Yémen ?

La femme au Yémen est sujette à beaucoup d'injustice, de frustration et de pression. Longtemps placée sous le joug d'une société ultraconservatrice, la femme est privée de son droit de s'exprimer, d'agir et de s'épanouir. Ceci malgré son fort potentiel, que ce soit dans le domaine social, politique ou économique. Si dernièrement la situation a commencé à s'améliorer petit à petit, c'est surtout grâce aux efforts déployés par la société civile. L'encouragement de la scolarisation des filles et l'amélioration du système éducatif sont également pour quelque chose dans cette embellie relative.

Croyez-vous que la femme yéménite est prête et capable de revendiquer tous ses droits à la société ?

La femme yéménite est tout à fait mûre, que ce soit intellectuellement ou politiquement. Elle a atteint un degré de conscience qui lui permet de revendiquer ses droits et même de les acquérir en tant qu'acteur actif dans la société. C'est justement cette dernière qui n'est pas assez mûre pour laisser la femme yéménite montrer et démontrer son mérite. Ce manque de maturité de la société est imputable principalement à la complicité néfaste du pouvoir et de l'élite politique avec les forces ultraconservatrices, très influentes. Ces dernières ont toujours montré une forte résistance au changement et à l'émancipation féminine.

La révolution pourrait-elle offrir un avenir meilleur aux femmes yéménites ?

Le changement n'a jamais été une chose spontanée, surtout dans un pays comme le Yémen. Pour y arriver, la femme yéménite doit participer corps et âme dans ce combat pour la dignité. Sa forte implication dans cette révolution est garante de libérer le Yémen et de la libérer elle-même de ses chaînes qui ont, durant des siècles, limité son action. Il faut rappeler également que la révolution veut changer les principes fondateurs de la nation yéménite. Le rejet de toute forme de discrimination, la justice et l'égalité seront d'ailleurs les maîtres mots du nouveau Yémen en gestation et la femme devrait profiter de ce regain démocratique.

Hayat Kamal Idrissi

P.-S.

* Publié par L'observateur du Maroc - VENDREDI, 18 MARS 2011 10:54 :

<http://www.lobservateur.info/Monde/femmes-dans-les-revolutions-arabes-et-demainn.php>